



Escalier imposé par la copropriété sur ma pc à jouissance exclusive

Par **Bugs**, le 17/01/2022 à 20:06

Bonjour

ma copropriété veut imposer un escalier voté avec mon accord il y a dix ans sur ma Pc à jouissance exclusive .

a cet époque ma pc n était pas à jouissance exclusive et l accord octroyait l accès au premier étage uniquement

le syndic a déposé et obtenu un permis de construire sans présenter en Ag le projet ni les plans et veut passer en force (Nous sommes 3 copropriétaires dont 2 frères face à moi...) en intégrant un accès à tous les niveaux et en construisant sur ma parcelle à jouissance exclusive

que dois je faire , ?l ag ou ils veulent passer en force est prochaine

cordialement

Par **Marck.ESP**, le 17/01/2022 à 21:15

Bonjour

Les parties communes à jouissance privative sont avant tout la propriété indivise de tous les copropriétaires et l'accès doit être possible pour des entretiens ou réparations.

S'agissant de travaux d'une installation nouvelle à laquelle vous souhaitez vous opposer, bien qu'elle ait été votée, seul le tribunal de proximité saisi en référé afin qu'il tranche, peut délivrer ou rejeter une telle autorisation d'accès dans un espace privé.